

## **ARRETE DU MAIRE N° 486/2025**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue René Schmitt à WINTZENHEIM**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de pose d'une chambre LC1 sans fond sur conduites existantes et de raccordement, au 11, rue René Schmitt à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés le mercredi 19 novembre 2025 de la façon suivante :

- Chaussée rétrécie avec circulation alternée ;
- Renvoi des piétons sur le trottoir d'en face ;
- Interdiction de stationner en amont, en aval et au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- ATU-ENSIO EST – 4, rue du Transformateur 68126 BENNWIHR-GARE;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 28 octobre 2025



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité